Envoyé en préfecture le 11/07/2026
Reçu en préfecture le 11/07/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260710-20260605-DE

Mairie de Yvias
Côtes d' Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le dix juillet à 20 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 23 juin 2026

Étaient présents : LE GRAET Karine, COLLET Philippe, EON Catherine, CARRIER Jean, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, LIBOUBAN Nicolas, ANDREUX Muriel, DELVALLEE Bruno, LE MEUR Anne-Marie, JOUBIN David, PERROT Hélène, TICOS Bruno, ZIEGELMEYER Marie-Claire

Procuration : LE GONIDEC Julie à LE GRAET Karine

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Secrétaire de séance : M. COLLET Philippe

TARIF DU REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2026-2027,

La Commune est regroupée dans le cadre d'une RPI avec Kerfot,
Les repas en liaison froide fournis par SIRESCOL à la commune seront facturés à la rentrée à 4,26 € par enfant, soit une augmentation de 0,11 ct par rapport au tarif 2025.

Tarifs	2024-2025	2025-2026	2026-2027 Proposition de Kerfot
Coût Sirescol	3,42	4,15	4,26
Participation mairie	0,27	0,65	0,66
Participation parents	3,15	3,50	3,60

Montant en euros

Les élus de la commune de Kerfot ont voté le repas à 3,60 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité de suivre cette proposition et supporter à sa charge 0,66 € par repas et par enfant en instaurant ces tarifs à la rentrée 2026-2027:

- **Repas enfant : 3,60 €**
- **Repas adulte : 6,00 €**

Le Maire,

Mme LE GRAET Karine